

LA LUTTE COLLEGE

Règlement

Sommaire :

I - BUT DE LA LUTTE COLLEGE	3
II - DUREE DU COMBAT	3
III - INTERDICTION	3
IV - ARBITRAGE	4
V - SURFACE DE COMBAT	4
VI - COTATION DES TECHNIQUES	5
VII - AVERTISSEMENT	6
VIII - DEROULEMENT DU COMBAT	6
IX - CLASSEMENT DE LA POULE	7
X - DEROULEMENT DE LA COMPETITION	7
XI - GESTES ET VOCABULAIRE DE L'ARBITRE	8

Sept 2004



OBJECTIFS RECHERCHES

➤ *Respecter l'essentiel de la Lutte : “ LE TOMBE ”.*

➤ *Faciliter l'accession aux pratiques fédérales.*

La lutte collège est un style de lutte qui doit être :

- Facilement accessible aux débutants.
- ni “ douloureuse ” ni “ dure ”.
- Aisément arbitrable.
- Compréhensible par le spectateur.

Ce style se caractérise par une limitation des actions au sol à celles recherchant le “ tombé ” et favorise les actions offensives.

La Lutte Collège s'adresse aux catégories d'âge :

- Dans le scolaire : Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors.
- A la F.F.L. : Benjamins uniquement.

La lutte collège se pratiquera à deux niveaux :

- Championnat de France UNSS par équipe d'établissement : non licenciés F.F.L. ou F.S.G.T. (moins d'un an), Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors/Seniors.
Les judokas en possession de la ceinture marron ou noire ne sont pas autorisés à participer dans cette compétition.
- Championnat de France UNSS excellence : licenciés F.F.L. ou non, scolarisés Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors/Seniors.



REGLEMENT

I - BUT DE LA LUTTE COLLEGE

De la position debout, renverser et maintenir **son adversaire sur le dos pendant deux secondes** : c'est le " TOMBE " (contact des omoplates au tapis).

II - DUREE DU COMBAT

Temps continu. Cas particulier d'arrêt du chronomètre à la demande de l'arbitre (blessure...)

BENJAMINS	:	3 minutes	BENJAMINES	:	3 minutes
MINIMES	:	3 minutes	MINIMES FILLES	:	3 minutes
CADETS	:	4 minutes	CADETTES	:	3 minutes
JUN/SEN	:	5 minutes	JUN/SEN FILLES	:	4 minutes

III - INTERDICTION

Interdictions générales :

- Les coups
- Toutes les torsions d'articulation
- Les saisies de la tête seule à 2 bras
- Les chatouillements, actions sur les doigts, les cheveux, etc...
- Les étranglements
- Toute action sur la figure
- **Toute action jugée dangereuse** pour l'intégrité de l'enfant et notamment sur la colonne vertébrale

Techniques interdites :

- La **ceinture arrière** en souplesse est absolument interdite
- **L'arraché au sol.**
- La **double clef de tête**
- La **liane** (jambe sur jambe au sol) **avec clef de tête dans le sens opposé.**

LA REGLE D'OR : " NE PAS FAIRE MAL "



IV - ARBITRAGE

1) JURY

Au minimum :

- un arbitre qui dirige le combat et cote les prises
- un secrétaire qui note la cotation des prises, sur la feuille de match et chronomètre.

Il est souhaitable, notamment pour les finales, de fonctionner avec un corps d'arbitrage réglementaire pour éviter tout litige :

- Arbitre
- Juge
- Chef de tapis (décision à la majorité 2-1)

2) TENUE

2-1 : Championnat de France UNSS par équipe d'établissement

- maillot de lutte **ou** cuissard et débardeur moulant rouge ou bleu
et
- chaussures de lutte **ou** pieds nus

2-2 : Championnat de France UNSS excellence

- Tenue réglementaire à tous les niveaux : maillot et chaussures de lutte

V - SURFACE DE COMBAT

Le combat se déroule sur un tapis présentant toutes les caractéristiques de sécurité. Le tapis est de 36 m², soit le quart du tapis 12x12 (tapis lutte collège).

La limite de la surface de combat, cercle rouge, n'est pas une zone de passivité.



VI - COTATION DES TECHNIQUES

(Elle découle de la finalité du combat : le “ tombé ”)

- **Le tombé**, c'est le contact simultané des deux omoplates au sol pendant 2 secondes.
 - **La mise en danger** :
 - allongé, la ligne des omoplates forme avec le tapis un angle inférieur à 90°
 - assis, le dos forme avec le tapis un angle inférieur à 45°
 - **L'amené au sol contrôlé** : au moins trois appuis au sol autres que les pieds (2 genoux + 1 main ou 2 mains + 1 genou)
 - **Le contrôle arrière** : le lutteur attaqué se retrouve à plat ventre ou en position quadrupédique, le lutteur attaquant est situé derrière la ligne d'épaules du lutteur attaqué et le contrôle avec au moins un bras à la taille.
 - ✓ **3 points** : - Technique de lutte amorcée debout, contrôlée avec mise en danger directe de l'adversaire (le lutteur attaqué doit être debout au départ de l'action)
 - ✓ **2 points** : - Mise en danger amorcée au sol et maintenue 2 secondes.
 - ✓ **1 point** : - Toute action amorcée debout, qui amène l'adversaire au sol sans le mettre en danger et suivi dans la continuité par un contrôle arrière.
- **Avertissement** (accompagné d'un point pour l'adversaire).

N.B. : *exemples d'actions non cotées* :

- tirade, amené au sol contrôlé par devant = 0 pt.
- passage arrière au sol suite à une attaque aux jambes contrée = 0 pt.
- surpassé au sol sans mise en danger (le lutteur dessous revient en contrôle arrière) = 0 pt
- action au sol faisant rouler l'adversaire sur le dos (exemple de la "ceinture de côté en pont") = 0 pt.

TABLEAU DE COTATION DES ACTIONS ET DES TECHNIQUES
--

TECHNIQUES	AVEC MISE EN DANGER	AVEC CONTROLE AR
<u>DEBOUT</u>	3 POINTS	1 POINT
<u>SOL</u>	2 POINTS si le maintien dure 2 s	0 POINT



VII - AVERTISSEMENT

L'**avertissement** est accompagné d'un point pour l'**adversaire** (1 point).

Il est attribué :

- ✓ Pour non combativité flagrante (toujours précédé d'un avertissement verbal)
- ✓ En cas de non respect des interdits
- ✓ Pour conduite antisportive

L'élimination se fait au 3ème avertissement.

Pour tout comportement antisportif du lutteur, une sanction d'exclusion de la compétition pourra être prononcée.

VIII - DEROULEMENT DU COMBAT

A/ Éléments favorisant une lutte active

1. Les actions au sol ne recherchant pas le "tombé" doivent être limitées et ne seront pas cotées. **Si le combat stagne au sol sans qu'il y ait de mise en danger maintenue 2 secondes**, le combat est interrompu et reprend debout.
2. **L'attaquant ne doit pas être pénalisé**, quelle que soit la position d'arrivée au sol sauf s'il est maintenu en danger.
3. Sur une technique "loupée" où le lutteur attaquant se retrouve dessous sans contrôle et sans action du lutteur attaqué, **la lutte est interrompue et reprend debout**.

B/ Arrêt et continuation du combat

Le combat sera **arrêté et reprendra debout** dans les cas suivants :

1. **Debout**, l'arbitre siffle dès qu'un des deux lutteurs met un pied à l'extérieur du cercle rouge. Si une action était engagée, elle sera cotée.
2. **A genoux**, la lutte est interrompue dès qu'une main du lutteur attaqué est à l'extérieur du cercle.
3. **Sur le dos ou à plat ventre**, le combat est interrompu dès que la tête ou une épaule du lutteur attaqué est à l'extérieur du cercle rouge.
N.B. : il ne peut y avoir de mise en danger maintenue (2 pt.) et a fortiori de "tomber" à l'extérieur du cercle.
4. Sur **retour à plat ventre ou position quadrupédique** d'un lutteur ayant été mis en danger pendant 2 secondes (action à deux points), la lutte est arrêtée et reprend debout.

Le combat **continuera au sol** dans les cas suivants :

1. Après un amené à terre ventral ou quadrupédique contrôlé derrière, ou un surpassé (au sol) sans mise en danger, **le combat continue** pour permettre d'atteindre le "tombé".
2. Après une action cotée venant de "debout" à 3 pts et un retour à plat ventre ou quadrupédique du lutteur attaqué, **le combat continue** pour permettre d'atteindre le "tombé", une cotation à 2 pts pourra avoir lieu.
3. Sur mise en danger, **le combat continue pour obtenir le "tombé"**, il ne sera arrêté qu'en cas de sortie de la surface de combat ou prise illégale.

Le combat reprendra en **position quadrupédique** lors d'une erreur d'arbitrage dans la lutte au sol.



C/ Gain du match

Le combat s'arrête :

- Victoire par “ tombé ”
- Victoire par "supériorité technique" (quand la différence entre les lutteurs est de 10 points)
- A la fin du temps réglementaire.
- Sur disqualification

Est déclaré vainqueur aux points le lutteur qui totalise le plus grand nombre de points techniques.

En cas d'égalité de points à la fin du temps réglementaire, l'arbitre ordonne une prolongation d'une durée maximale égale au temps du combat moins deux minutes. Le lutteur qui marquera le 1er point sera déclaré vainqueur. Dans le cas où aucun point n'est marqué, une décision est prise par le corps d'arbitrage.

IX - CLASSEMENT DE LA POULE

Est déclaré vainqueur celui qui :

- a le plus de victoires
- a le plus de points de classement (Annexe 1)
- si l'égalité subsiste entre 3 lutteurs après leurs matches respectifs, les critères suivants seront retenus :
 - 1) **Entre battus par “ tombé ”** : le temps de tombés
Ils seront classés en fonction de la rapidité du “ tombé ”.
 - 2) **Entre battus aux points** : le nombre de points techniques marqués entre eux.
- si l'égalité subsiste entre 2 lutteurs, la victoire de l'un sur l'autre déterminera le classement.

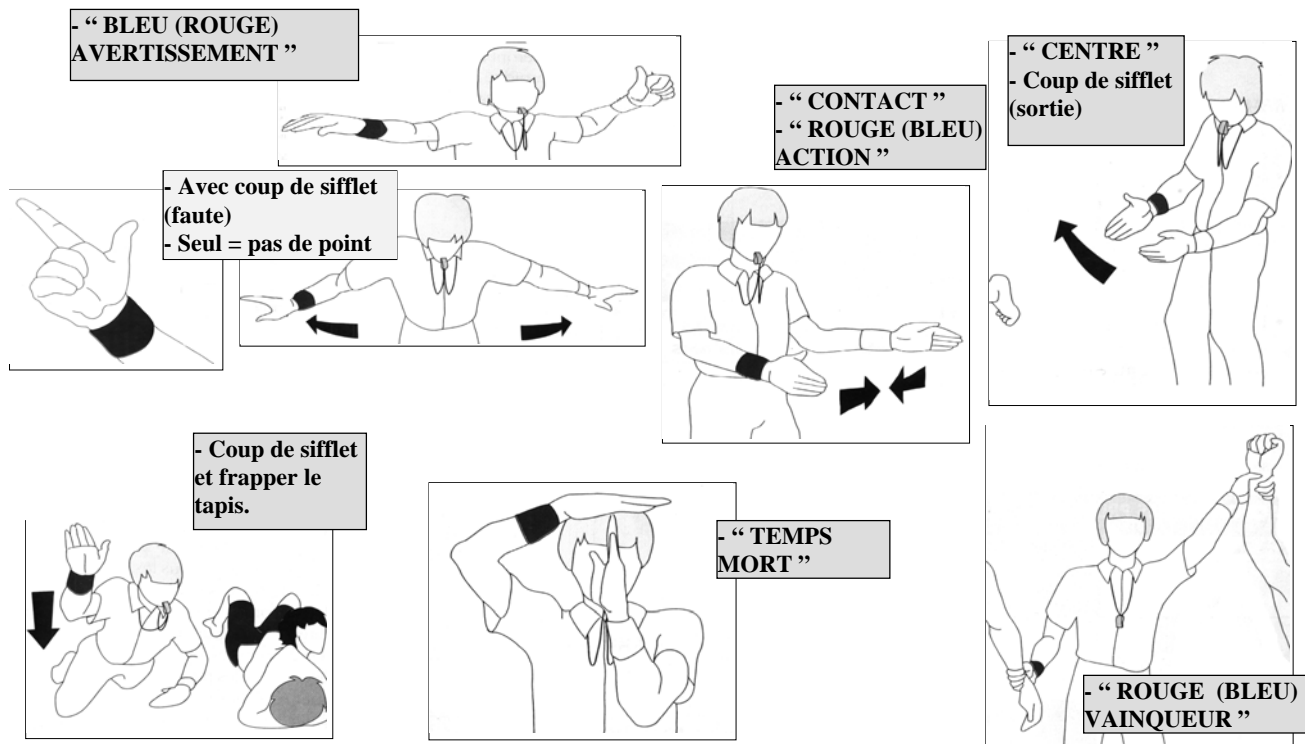
X - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- Les catégories de poids sont celles de l'U.N.S.S. (voir annexes 3 et 4) pour les compétitions scolaires, et celles de la F.F.L. (annexe 3) pour les compétitions “ benjamins ”.
- On détermine des groupes (“ poules ”) de 2, 3 ou 4 lutteurs, selon le nombre d'engagés (voir annexes 2 5 et 6). Les combats s'effectuent en une formule championnat où tous les concurrents de chaque poule se rencontrent.
- La rencontre se poursuit en élimination directe sur un tableau où sont qualifiés les 2 premiers de chaque poule pour déterminer les places 1 et 2.
- Sont repêchés les lutteurs battus par les 2 finalistes du tableau.
- Les vainqueurs du repêchage disputent la place du 3ème.



XI - GESTES ET VOCABULAIRE DE L'ARBITRE

Les termes sont parfois précédés de la couleur du lutteur interpellé.





ANNEXE 1

POINTS DE CLASSEMENT DES POULES

Vainqueur	Perdant	Type de victoire
4	0	<ul style="list-style-type: none">- TOMBE- FORFAIT / ABANDON / BLESSURE- DISQUALIFICATION- SUPERIORITE TECHNIQUES / DIFFERENCE DE 10 POINTS
3,5	0,5	<ul style="list-style-type: none">- DIFFERENCE DE MOINS DE 10 POINTS- LE PERDANT A MARQUE AU MOINS 1 PT TECHNIQUE
3,5	0	<ul style="list-style-type: none">- DIFFERENCE DE MOINS DE 10 POINTS- LE PERDANT N'A MARQUE AUCUN POINT TECHNIQUE
3	1	<ul style="list-style-type: none">- LE PERDANT A MARQUE 1 PRISE A 3 POINTS

**REPARTITION EN POULES****Deux lutteurs : Finale****Trois lutteurs : 1 poule unique**

Nombre de lutteurs	A	B	C	D
4	2	2		
5	2	3		
6	3	3		
7	3	4		
8	4	4		
9	2	2	2	3
10	2	2	3	3
11	2	3	3	3
12	3	3	3	3
13	3	3	3	4
14	3	3	4	4
15	3	4	4	4
16	4	4	4	4

	A	B	C	D	E	F	G	H
17	2	2	2	2	2	2	2	3

NB : à partir de la liste des concurrents triée sur le N° de tirage au sort dans un ordre croissant, le premier est placé dans la dernière poule, le second sur la précédente et ainsi de suite jusqu'à la fin de la liste.



ANNEXE 3

LUTTE EXCELLENCE CATEGORIES D'AGE ET DE POIDS
--

BENJAMINS 12-13 ans		MINIMES 14-15 ans		CADETS 16-17 ans		JUNIORS 18 ans et +	
Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
(+25 – 30)							
35	(+30 – 35)						
40	40	(+35 -40)					
45	45	45	(+40 -45)	(+40 -45)			
50	50	50	50	50		(+45 -50)	
(+50 – 55)	55	55	55	55	(+50 -55)	55	
	(+55 – 60)	60	60	60	60	60	(+55 -60)
		(+60 -65)	65	65	65	65	65
			(+65 -70)	(+65 -70)	70	70	70
					75	(+70 -75)	75
					(+75 -85)		80
							(+80 -90)

NOMBRE DE CATEGORIES UNSS

6	6	6	6	6	6	6	6
---	---	---	---	---	---	---	---

DUREE DES MATCHES

3 minutes	3 minutes	3 minutes	4 minutes	4 minutes	5 minutes
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------



ANNEXE 4

LUTTE PAR EQUIPE D'ETABLISSEMENT CATEGORIES D'AGE ET DE POIDS
--

BENJAMINS 11-12-13 ans		MINIMES 14-15 ans		CADETS 16-17 ans		JUNIORS 18 ans et +	
Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
(+25 – 30)							
35	(+30 – 35)						
40	40	(+35 -40)					
45	45	45	(+40 -45)	(+40 -45)			
50	50	50	50	50		(+45 -50)	
(+50 – 55)	55	55	55	55	(+50 -55)	55	
	(+55 – 60)	60	60	60	60	60	(+55 -60)
		(+60 -65)	65	65	65	65	65
			(+65 -70)	(+65 -70)	70	70	70
					75	(+70 -75)	75
					(+75 -85)		80
							(+80 -90)

NOMBRE DE CATEGORIES UNSS

6	6	6	6	6	6	6	6
---	---	---	---	---	---	---	---

DUREE DES MATCHES

3 minutes	3 minutes	3 minutes	4 minutes	4 minutes	5 minutes
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------



**ORGANISATION DE LA COMPETITION
LUTTE COLLEGE**
Phase des combats en poules

POULE 1

	NOMS Prénoms	N°					RESUL TATS

POULE 3

	NOMS Prénoms	N°					RESUL TATS

POULE 5

	NOMS Prénoms	N°					RESUL TATS

POULE 7

	NOMS Prénoms	N°					RESUL TATS

POULE 2

	NOMS Prénoms	N°					RESUL TATS

POULE 4

	NOMS Prénoms	N°					RESUL TATS

POULE 6

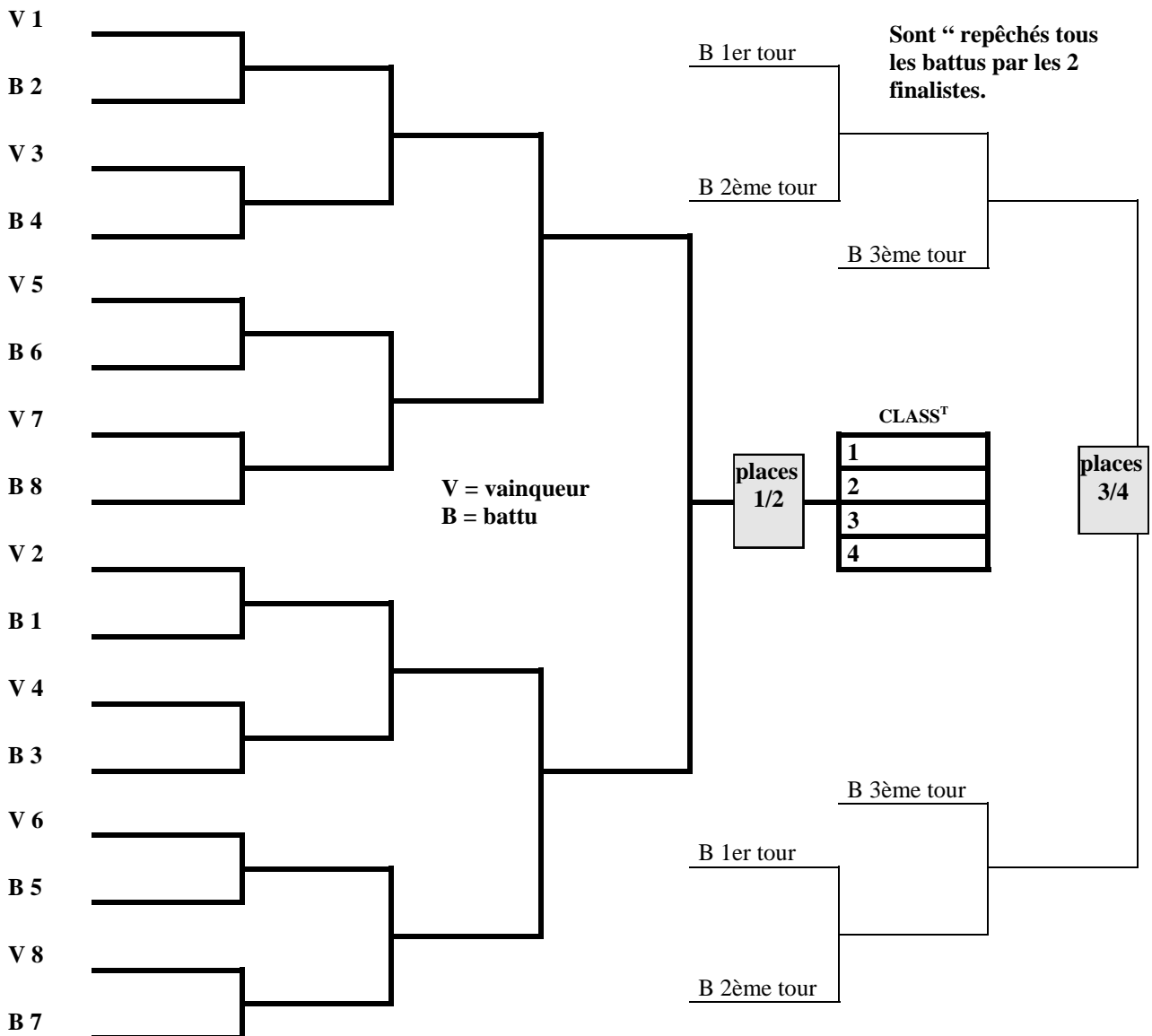
	NOMS Prénoms	N°					RESUL TATS

POULE 8

	NOMS Prénoms	N°					RESUL TATS



ORGANISATION DE LA COMPETITION LUTTE COLLEGE
Phase des combats en tableau final





LA REGLEMENTATION DES CHAMPIONNATS UNSS

Toutes les compétitions sont régies par le règlement « Lutte Collège » version septembre 2004.

1/ CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS EXCELLENCE

A - ORGANISATION

- Engagement individuel
- Cette compétition est ouverte à tous les élèves licenciés UNSS
- La qualification se fait à l'issue des rencontres inter-académiques : les vainqueurs de chaque catégorie d'âge et de poids sont qualifiés.
- L'établissement scolaire ayant obtenu les meilleurs résultats au Championnat de France UNSS Excellence se verra attribuer le trophée Lino VENTURA.

Les points sont attribués de la manière suivante :

- *1 point par élève participant*
- *2 points par élève classé 3^{ème}*
- *3 points par élève classé 2^{ème}*
- *5 points par élève classé 1^{er}*

B - REGLEMENT

- Les lutteurs inscrits dans des catégories de poids supérieures à celles retenues par les règlements, peuvent prétendre s'inscrire dans les compétitions réservées à la catégorie d'âge immédiatement supérieure, **sous réserve d'autorisation médicale**.
- Il est possible de lutter dans la catégorie de poids immédiatement supérieure à celle de sa qualification dans le cas où le lutteur accuse un poids supérieur à la catégorie retenue.
- Il est impossible de lutter dans une catégorie de **poids inférieure à celle de sa qualification**.
- Les **catégories d'âge** du Championnat de France UNSS Individuel sont **identiques à celles de la F.F.L.**. Les années d'âge sont définies chaque année scolaire par circulaire.

Attention : catégories d'âge retenues au **Championnat de France UNSS Excellence** :

garçons: minimes, cadets, juniors

filles : minimes, cadettes

2/ CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENT

- Le **Championnat de France UNSS par équipes d'établissement** est ouvert à tout élève de sexe masculin non licencié FFL, c'est-à-dire :
 - aux lutteurs n'ayant pas pris de licence FFL ou FSGT les saisons sportives précédentes
 - aux titulaires de la licence école de lutte conformément à la convention UNSS/FFL
 - aux judokas en possession d'une ceinture inférieure au grade marron. (les " ceintures marrons et noires " ne sont pas admises)Tout manquement à ces points entraînera la disqualification de l'équipe d'établissement scolaire.
- **La rencontre nationale par équipes filles** est ouverte à tout élève de la catégorie d'âge Minime sur la même base réglementaire que les garçons.
- Les années d'âge sont définies chaque année scolaire par circulaire.
- Tout lutteur doit combattre dans la catégorie de son poids réel déterminé par la pesée.

Attention : catégories d'âge retenues au **Championnat de France UNSS par équipe d'établissement** :

garçons: minimes, cadets, juniors

catégorie d'âge retenue à la **rencontre nationale par équipes Filles** :

filles : minimes

Remarque : pour les deux championnats et la rencontre nationale, la pesée se fera en tenue de lutte et pieds nus.



Niveau académique

- **3 lutteurs minimum de même catégorie d'âge, dans 3 catégories de poids différentes.**
- Prise en compte des meilleurs classements individuels pour l'équipe :
 - 1er // 4 points*
 - 2e // 3 points*
 - 3e // 2 points*
 - 4e // 1 point*
- Traitement des ex aequo : en cas d'égalité de points à l'issue de la compétition, les équipes seront départagées suivant les 4 critères suivants :
 - 1) Nombre de 1ers*
 - 2) Nombre de 2èmes*
 - 3) Nombre de 3èmes*
 - 4) Nombre de 4èmes*

Niveau inter-académique

- **4 lutteurs minimum, de même catégorie d'âge, de catégories de poids différentes + 1 jeune officiel**
- Le classement des équipes se fera sur les mêmes modalités qu'au niveau académique.

Niveau national

- **4 lutteurs minimum et 6 maximum de même catégorie d'âge, dans des catégories de poids différentes + 1 jeune officiel**
- Le décompte des points pour l'attribution de titre de vainqueur du Championnat de France UNSS par équipes d'établissement s'établira à partir des 4 meilleurs classements, et se fera comme suit :
 - Tout élève entrant dans la composition de l'équipe, et n'intégrant pas le tableau final ramène 1 point à son équipe
 - Les élèves ayant intégré le tableau final ramèneront des points à leur équipe en fonction de leur classement :
 - le 1^{er} ramène 7 points à son équipe
 - le 2nd ramène 6 points à son équipe
 - le 3^{ème} ramène 5 points à son équipe
 - le 4^{ème} ramène 4 points à son équipe
 - les 5^{ème} ex ramènent 3 points à leur équipe
 - les 7^{ème} ex ramènent 2 points à leur équipe
- Traitement des ex aequo : en cas d'égalité de points à l'issue de la compétition, les équipes seront départagées selon les critères suivants :
 - Nombre de 1^{er}
 - Nombre de 2nd
 - Nombre de 3^{ème}
 - Nombre de 4^{ème}
 - Nombre de victoires à 4 points de l'ensemble de l'équipe
 - Nombre de victoire aux points de l'ensemble de l'équipe



3/ LES JEUNES OFFICIELS

- Un jeune arbitre, de préférence du même établissement scolaire, fera partie de chaque équipe engagée dans le Championnat de France UNSS par équipes d'établissement. Celui-ci doit être régulièrement licencié à l'UNSS et être en possession de sa carte de jeune officiel UNSS validée par les services UNSS et certifié au niveau académique.
- L'organisation de toute compétition doit prévoir le tutorat du jeune officiel par **1 adulte compétent** afin d'assurer l'équité sportive et la sécurité. En aucun cas 1 jeune officiel doit être en difficulté dans des situations litigieuses.

A/ La certification

La certification des jeunes officiels se fera par une **commission d'arbitrage compétente** en référence aux niveaux de certification définis par l'UNSS.

B/ Prise en compte du jeune officiel dans le classement des équipes

1/ Niveau inter-académique

Toute équipe verra son total de points obtenus pour le classement final augmenté de :

0 point II Jeune officiel absent ou non certifié
1 point II Jeune officiel certifié niveau départemental
2 points II Jeune officiel certifié niveau académique

2/ Niveau national

Toute équipe présentant un arbitre verra son total points obtenus pour le classement final augmenté. (1 pt, 2 pt, 3 pt, 4 pt, 5 pt, 6 pt ou 7 pt). L'attribution des points se fait sur les critères suivants par un jury national au cours du Championnat de France UNSS:

- 0 pt : absent ou ne présentant pas sa carte de jeune officiel UNSS validée
- 1 pt : non retenu par le jury du Championnat de France UNSS
- 2 pt : classé du 19ème au 30ème par le jury du Championnat de France UNSS
- 3 pt : classé du 7ème au 18ème par le jury du Championnat de France UNSS
- 4 pt : classé 4ème, 5ème et 6ème par le jury du Championnat de France UNSS
- 5 pt : classé 3ème par le jury du Championnat de France UNSS
- 6 pt : classé 2ème par le jury du Championnat de France UNSS
- 7 pt : classé 1er par le jury du Championnat de France UNSS

2 cas :

le jeune officiel fait partie de l'établissement, l'équipe garde la totalité des points

le jeune officiel ne fait pas partie de l'établissement, l'équipe marque les points dus au classement diminué de 2 points.

Ex : 7 - 2 = 5 points.



5/ LES MODALITES DE QUALIFICATION

Une rencontre inter-académique qualificative au Championnat de France UNSS **doit obligatoirement avoir lieu avec une pesée, des combats et un contrôle des licences**. Ce niveau ne doit pas se substituer systématiquement au championnat d'Académie. Une dynamique locale doit être recherchée.

Aucun élève ou équipe ne sera retenu pour le Championnat de France UNSS si un championnat inter-académique qualificatif n'a pas été organisé.

A/ Les regroupements pour les phases qualificatives au Championnat de France UNSS

Par souci d'homogénéité, l'UNSS a décidé d'avoir un découpage identique pour toutes les activités à savoir 7 groupes (voir découpage des sports collectifs).

B/ Règles de qualification

⇒ **TABLEAU** :

	EXCELLENCE					EQUIPE ETABLISSEMENT		
	MG	MF	CG	CF	JG	Minimes	Cadets	Juniors
Groupe 1	6	6	6	6	6	12	12	12
Groupe 2	6	6	6	6	6	12	12	12
Groupe 3	6	6	6	6	6	12	12	12
Groupe 4	6	6	6	6	6	12	12	12
Groupe 5	6	6	6	6	6	12	12	12
Groupe 6	6	6	6	6	6	12	12	12
Groupe 7	6	6	6	6	6	12	12	12
Total général	212					252		

⇒ **REGLES**

En excellence

Le vainqueur du Championnat inter académique est qualifié.

Dans le cas où le nombre de champions est inférieur au maxima autorisé (dans une catégorie d'âge et de sexe), la **commission de sélection locale pourra qualifier le ou les meilleurs seconds de la même catégorie d'âge et de sexe** sans toutefois dépasser le maxima. (voir le tableau ci-dessus)

En équipe d'établissement

Deux équipes sont qualifiées par championnat inter académique par catégorie d'âge. Pour la rencontre nationale par équipes filles, la présence à la finalité nationale sera sur invitation en privilégiant la représentation des académies.

⇒ **PARTICIPATION DES POLES ESPOIRS**

Sur les inter régions correspondantes, **si le premier d'une catégorie est un élève d'un pôle espoir, le second (à condition qu'il ne fasse pas partie d'un pôle) est qualifié.**

Cette décision est prévue pour ne pas désavantager les élèves ne faisant pas partie de pôles espoirs étant donné que peu de pôles seulement existent en France.

C/ La convocation pour le Championnat de France UNSS

A l'issue de chaque championnat inter académique, le Directeur du Service Régional UNSS responsable de l'organisation devra :

- **remettre à chaque concurrent qualifié** au Championnat de France UNSS sa convocation
- **faxer à la Direction Nationale** le lendemain de la compétition la liste des qualifiés sur les formulaires spécifiques.

D/ Les modalités financières

- Les **frais d'organisation des championnats qualificatifs** au Championnat de France UNSS seront pris en charge par l'ensemble des académies participantes.
- Les **frais de déplacement des concurrents pour ces phases qualificatives et la phase nationale** seront pris en charge par les services régionaux correspondants sur leur budget propre.
- Les **frais d'organisation du Championnat de France UNSS** rentrent dans le cadre des dépenses prévues au budget de la direction nationale.